

Bacs jaunes et recensement des foyers

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Berne-goue s'est réuni sous la présidence du maire, Frédéric Nourigeon, qui a d'abord tenu à remercier les personnes, élus et habitants, venues aider à dégager les voies encombrées à la suite de la tempête Domingos.

Haies communales. Un exploitant de la commune a coupé des haies et des arbres bordant l'une des parcelles qu'il exploite. Des haies communales ont donc été coupées sans autorisation préalable de la commune, comme le prévoit le Plan de protection des haies communales. Le maire a pris contact avec la DDT. En attendant, et jusqu'à nouvel ordre,

l'exploitant a interdiction de bouger le bois coupé.

Bornes électriques. Le Sieds a annoncé que 508 bornes seront installées sur le territoire du Niortais à l'horizon 2025, dont 254 entièrement financées par le Sieds. Le conseil municipal décide de se porter candidat pour bénéficier de l'installation, de l'entretien et de l'exploitation d'une borne électrique dans la commune, celle-ci pouvant accueillir simultanément deux véhicules, entièrement pris en charge financièrement par le Sieds.

Décorations de Noël. Comme en 2021, des décorations vont être installées dans toute la commune, ainsi qu'un grand

sapin du 11 décembre au 8 janvier.

Prime de pouvoir d'achat. Après avis du conseil de gestion, cette prime sera versée aux agents communaux selon un barème réglementaire.

Déchets. 70 foyers n'ayant pu être recensés, un formulaire sera mis en ligne sur le site internet de la commune. Ceux qui n'auront pas répondu seront dotés de l'équipement de base (pour une à quatre personnes), à savoir une poubelle pour les ordures ménagères de 140 l et une poubelle jaune (incluant le papier) de 240 l. La collecte débutera en juin 2024, avec alternance chaque semaine des deux conteneurs.